

12^e Vu l'Exploit de Catifort de Non-Apposition de l'Art. 1^{er} l'ingt-deux
Novembre, Mill huit Cent quatre-vingt-trois, par Monsieur L'Avoué de La
Crau (Var) constatant que les publications ont été faites à La Crau (Var) le
Dimanche deux et dix-neuf Novembre, Mill huit Cent quatre-vingt-trois
et à tout en forme: de tous lesquels Actes il a été donné lecture par
moi Officier public, ainsi qu'il est au Chapitre VI du titre V, livre
premier du Code Civil sur le Mariage, concernant les droits
et devoirs respectifs des Epoux.

Et de Me^m Saut, sur notre interpellation, conformément à
l'Article 76 du Code Civil modifié par la loi du 18 Juillet 1893, les
dits Epoux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de Contrat de Mariage.
Les Contractants ont déclaré prendre en Mariage, Le
Josephine, Antoinette, Pellissier et L'autre Philéas
Marius, Bernard.

Le tout en présence de L'Artoin, Louis, domicilié à La Crau (Var)
âge de quarante-six ans, profession de Cultivateur, beau
père du futur.

De L'Artoin, Fortune, domicilié à La Crau (Var) âge de
vingt-deux ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié des futurs.

De Rogne, Antoine, domicilié à La Crau (Var) âge de quarante
huit ans, profession de Cultivateur, oncle germain de la future.

Et de Garnier, Jean-Baptiste, domicilié à Coulon (Var) âge de cinquante
quatre ans, profession de récolte de la Marais, oncle germain du futur.

Après quoi Moi, Jean, Pierre, Marius, Polian adjoint
délégué par Monsieur Le Maire de La Crau.

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi
que les dits parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent
Acte dont lecture a été faite publiquement dans le principal salon
de la Mairie commune et qui a été signé, avec moi par le futur,
la future, les quatre témoins et le père de la future, les père et mère du futur, ainsi
que la Mère de la future ont déclaré n'en savoir de ce fait par nous requis.

Bernard Antoinette Pellissier
Artoin Louis Rogne Artoin
Garnier Pellissier P. m. Collet

Clos et Arrêté par Nous, Jean, Pierre, Marius,
Polian Adjoint délégué par Monsieur Le Maire de La
Crau, remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil,
le présent Registre contenant pour l'Anni 1893,
vingt-deux Actes.

À La Crau, le 31 Décembre 1893.

L'Officier de l'Etat-Civil

M Polian

